

Jusqu'au
**20 avril
2020**

 **Eligibilité**
Spirica...

Sous-jacent : Euro STOXX Banks

Emetteur : BNP Paribas Issuance BV

Durée d'investissement : 1 à 10 ans (environ)

Barrière de protection du capital à l'échéance : jusqu'à une baisse de 60 %

Objectif de gain :

- **Un coupon inconditionnel de 2% annuel :** versé chaque année à partir de l'année 1 quel que soit le niveau de l'indice
- **Un coupon conditionnel de 2% :** chaque année à partir de l'année 1, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial

Fréquence de rappel : annuelle, à partir de l'année 1

Critère de rappel : dès lors qu'à l'une des dates de constations annuelle l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial

Montant reçu en cas de rappel : capital initial + un coupon inconditionnel de 2% détaché chaque année + un coupon conditionnel de 2% par année écoulée

Nature juridique : EMTN _ titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie ou à l'échéance.

Risques

• **Risque de perte partielle en capital au terme des 10 ans :** en cas de baisse du niveau de l'indice de plus de 60 % par rapport à son niveau initial.

• **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 4% par année écoulée, même en cas de hausse du niveau de l'indice supérieure à ce montant. Les dividendes éventuellement versés par les actions de l'indice sont non réinvestis.

• **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur.

Important : Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des souscripteurs. Il ne doit donc pas représenter une part majoritaire et ne peut en aucun cas en constituer la totalité. L'ensemble des données est présenté hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls souscripteurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.** Les titres de créance NOVUM zen banques avril 2020 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de NOVUM zen banques avril 2020 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit peut être proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendante. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur et/ou le dépositaire.**



Zoom sur l'indice Euro STOXX Banks

DESRIPTIF

L'indice EURO STOXX BANKS (SX7E Index) est l'indice bancaire de la zone Euro de référence. Il se compose des 25 plus grandes banques de la zone Euro (selon le critère de la capitalisation boursière). Il est calculé par STOXX, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché.

C'est un indice capi-pondéré. C'est-à-dire, les actions aux capitalisations les plus importantes sont plus représentées que les actions aux plus petites capitalisations. La pondération est réalisée de façon trimestrielle.

Les plus gros composants de l'indice sont BANCO SANTANDER SA, BNP PARIBAS et ING GROEP NV. Ils représentent respectivement 14,6%, 14,5% et 10% (au moment de la conception du produit).

L'indice est particulièrement exposé géographiquement à l'Espagne (28%), la France (25%) et à l'Italie (21%) (au moment de la conception du produit).

Important : Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des souscripteurs. Il ne doit donc pas représenter une part majoritaire et ne peut en aucun cas en constituer la totalité. L'ensemble des données est présenté hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls souscripteurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.** Les titres de créance NOVUM zen banques avril 2020 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de NOVUM zen banques avril 2020 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit peut être proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendante. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur et/ou le dépositaire.**

Ce document ne présente aucune valeur contractuelle et la responsabilité de Nortia / Nortia Invest du groupe DLPK ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit en raison des informations contenues dans le document.

Ce document est une présentation à caractère purement informatif réservée aux Conseillers partenaires de Nortia / Nortia Invest du groupe DLPK.

Ce document ne peut être reproduit, publié et diffusé partiellement ou intégralement à destination de tout tiers, y compris aux clients, sans l'accord écrit préalable de Nortia / Nortia Invest du groupe DLPK

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis.

Cette présentation ne constitue pas un conseil en investissement.

Préalablement à tout investissement ou souscription, il appartient au Conseiller de s'assurer que le produit souscrit est conforme aux besoins de son client, au regard notamment de sa situation juridique et financière, ses objectifs et son expérience en matière d'investissements financiers. Par ailleurs, le souscripteur doit prendre connaissance des documents d'information réglementaires relatifs à ces produits et services afin d'en comprendre la nature, les caractéristiques et les risques de perte en capital le cas échéant.

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et ne sont pas constantes dans le temps.

Nous vous rappelons que l'opportunité d'adhérer au dispositif décrit dans cette présentation doit être appréciée au regard de la législation fiscale en vigueur à la date du présent document, laquelle est donc susceptible d'être modifiée.